

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation :	20 septembre 2017	Nombre de conseillers
Date d'affichage de la convocation :	20 septembre 2017	communautaires
		En exercice: 50
		Présents : 40
		Votants : 48

Séance du 26 septembre 2017

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le vingt-six septembre deux mille dix-sept à dix-neuf heures, dans les salons de l'hôtel de ville à JOIGNY, sous la présidence de **M. Nicolas SORET**.

ETAIENT PRESENTS :

M. Claude GRUET, Mme Régine PASQUIER M. Michel DEFRANCE, Mme Marie-Lyne MARLAND-MAHIET, Mme Catherine DECUYPER, M. Patrick LEMAISTRE, M. Yannick VILLAIN, M. Serge BLOUET, Mme Fabienne SCALABRIN-GUILLOTEAU, M. Rémi BICHEBOIS, M. Christian ROTILIO, M. Jean-Pierre ROUSSEAU, M. Claude PERREAU, M. Patrice CHASSERY, M. Gérard VERGNAUD, M. Bernard MORAINÉ, Mme Frédérique COLAS, M. Nicolas SORET, Mme Laurence MARCHAND, M. Jean-Yves MESNY, Mme Bernadette MONNIER, M. Richard ZEIGER, Mme Sylvie CHEVALLIER, Mme Isabelle MICHAUD, Mme Ludivine DUFOUR, M. Jean PARMENTIER, M. Thierry LEAU, M. Jacques COURTAT, Mme Emilie LAFORGE, Mme Corinne BALLANTIER, M. Laurent CHAT, Mme Eliette ITALIANO, M. Daniel EMERY (arrivé à 20 h), M. Jean-Pierre BAUSSART, M. Guy BOURRAS, M. Bernard DUGOURGEOT, Mme Catherine PICHON, M. Pierre MATHEY, M. Didier MIGNON, M. Bruno JAN, Mme Monique MERCIER.

ETAIENT ABSENTS :

Mme Marie-Hélène GOUEDARD, procuration à M. Yannick VILLAIN,
M. Mohammed BELKAID, procuration à M. Bernard MORAINÉ,
M. Yann CHANDIVERT, procuration à Mme Laurence MARCHAND,
M. Benoît HERR, procuration à M. Richard ZEIGER,
Mme Monique PAUTRÉ, procuration à Mme Isabelle DUFOUR,
Mme Sylvie BLANC, procuration à M. Jacques COURTAT,
Mme Laure FARO, procuration à M. Bernard DUGOURGEOT,
M. Gilles-Maxime POIBLANC, procuration à M. Guy BOURRAS,
M. Lionel BOUTIN, suppléé par M. Daniel EMERY,
M. Alain PETER,



SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Laurence MARCHAND

Objet : signature d'un bail emphytéotique entre la CCJ et la ville de Joigny

Objet : signature d'un bail emphytéotique entre la CCJ et la ville de Joigny

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que la ville de Joigny envisage la construction d'une maison de l'enfance et du citoyen afin d'améliorer l'accueil des enfants de son territoire,

Considérant que la ville de Joigny a décidé d'aménager des locaux en cœur de ville,

Considérant que cette construction sera conçue de façon à être mutualisée avec d'autres usages à travers des salles de réunions et une salle multi-usages,

Considérant que la Communauté de Communes du Jovinien est propriétaire d'un terrain sur l'ancien site militaire, à savoir la parcelle AN n°385, dont 4 000 m² seraient prélevés de celle-ci, sise le long de l'avenue Hanover et chemin de Belle Croix à Joigny,

Vu le projet de bail emphytéotique pour une durée de 18 ans, moyennant une redevance annuelle de 1 €,

Considérant que la ville de Joigny pourra se porter acquéreur du terrain, des constructions nouvelles et des améliorations qu'elle aura réalisées, pour 1 € symbolique,

Considérant la réunion du bureau communautaire et du conseil des Maires, le 13 septembre 2017,

Vu l'exposé du Vice-Président,

Le conseil communautaire,

Après en avoir délibéré,

POUR : 42

CONTRE : 4 (Mme Emilie LAFORGE, M. Jacques COURTAT, Mme Sylvie BLANC (pouvoir à M. Jacques COURTAT), M. Thierry LEAU

ABSTENTIONS : 2 (M. Guy BOURRAS, M. Gilles-Maxime POIBLANC (pouvoir à M. Guy BOURRAS)

- **approuve** les termes du bail emphytéotique joint en annexe,
- **autorise** le Président ou son représentant à signer ce bail et tout document relatif à ce dossier.



copie conforme,
Pour le Président,

Date de réception
par la Préfecture : 16/10/2017

date de publication : 16/10/2017